

Direction des Affaires  
Culturelles, Sportives et de Jeunesse

-:-



Commission de surveillance et de patronage du Conservatoire

Vous êtes prié de bien vouloir assister à la réunion de la commission de surveillance et de patronage du Conservatoire, qui aura lieu le mercredi 13 décembre 1972 à 10 h 45, à l'Hôtel de Ville, salle de réunion du Cabinet des adjoints.

Ordre du Jour

- Mise en place du Lycée musical
- Création de postes de répétiteurs
- vacations à allouer aux accompagnateurs lors des concours publics
- Création d'un poste de femme de service pour les locaux annexes (ex école Monge - ex Cinéma Capri)
  
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 27 novembre 1972

Le Bâtonnier Jean Lévy  
Adjoint au Maire  
Délégué aux Affaires Culturelles

Jean LEVY

Mairie de Lille  
Direction des affaires culturelles  
sportives et de jeunesse



Commission de patronage et de surveillance  
du Conservatoire

Procès-verbal de la réunion du 13 décembre 1972

Les membres de la commission de patronage et de surveillance du Conservatoire se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 13 décembre 1972 à 10 h 45, sous la présidence de M. le Bâtonnier Jean LEVY, Adjoint au Maire, délégué aux affaires culturelles.

Ataient présents :

- M. CAU
- M. CRAPET
- Me ROHART
- Mme ROOS
- Mme MARLARD

Etait excusée :

- Mme COIBA

Assistaient également à la réunion :

- M. LESSCHAEVE, Directeur des affaires culturelles, sportives et de jeunesse
- M. LANNOY, Directeur du Conservatoire
- Mme ROTSAERT, Chef du service des affaires culturelles
- Mlle PICARD, Rédactrice

\* \* \*

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, M. le Bâtonnier Jean LEVY souhaite la bienvenue à Mme MARLARD, nommée par arrêté de M. le Maire en remplacement de M. VERMAERE, qui, pour des raisons de santé, a donné sa démission.

Puis M. le Président fait part du décès survenu récemment de M. BOTTIN, Vice Président de l'Harmonie Municipale et annonce le départ de Lille de M. BON, Inspecteur d'académie qui sera remplacé par M. CHEYNET

Le siège de M. BOTTIN étant vacant, Me Lannoy propose la candidature de Mme GARCH, Directrice de l'Ecole Lalo où se déroule l'expérience des classes à horaires aménagés.

La Commission se rallie à la proposition de Me LANNOY.

Le procès-verbal de la réunion du 15 mars 1972 est approuvé.  
M. le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

.../...



Mise en place du lycée musical

- 1) Département lycée musical à horaires aménagés
  - 2) Département école de musique, de danse et d'art dramatique
- 1) Département lycée musical à horaires aménagés avec, pour sanction terminale, le baccalauréat musical. La mise en place de ce département nécessitera plusieurs années.

Cependant, depuis septembre 1972, un cours préparatoire et un cours élémentaire I, sont ouverts à l'école Lalo, rue Boilly. L'enseignement musical y est dispensé par les professeurs du Conservatoire. A la rentrée 1973, un cours élémentaire II et des cours moyens I et II seront créés, en accord avec l'Education Nationale.

L'enseignement se poursuit de la 6e à la 3e au C.E.S. Carnot - Boulevard Carnot - et au Conservatoire.

A partir de la 2e, les candidats au baccalauréat musical pourront achever leurs études au lycée Fénélon et au Conservatoire.

Les élèves qui désireraient entrer directement dans les classes à horaires aménagés du C.E.S Carnot en 1973 devront subir obligatoirement un examen de leurs connaissances musicales au Conservatoire, début mai.

- 2) Département école de musique, de danse et d'art dramatique, avec pour sanction terminale le diplôme de fin d'études

La commission souhaite qu'une intervention officielle soit faite auprès de l'Académie de Lille pour que l'ouverture de classes au Lycée Fénélon ait lieu le plus rapidement possible.

Monsieur CRAPET apporte une précision à savoir qu'il a eu des contacts avec le Président de l'Université Lille III pour qu'une section artistique soit créée à l'intention des élèves qui seront titulaires du baccalauréat musical.

Création de postes de répétiteurs

Maître LANNOY attire l'attention sur les classes de piano et de violon qui sont surchargées :

- effectif classes de piano : 122
- effectif classes de violon : 62

et souhaite la création de postes de répétiteurs (trois en piano et

.../...

deux en violon).

Ces agents seraient contractuels et recrutés sur le plan local parmi les premiers prix du Conservatoire. Ils subiraient, néanmoins, un examen pédagogique.

M. CAU rappelle la bonne renommée qu'a le Conservatoire de Lille tant à Paris que dans d'autres villes et souligne l'importance pour l'école, d'obtenir des postes de répétiteurs.

La Commission émet un avis favorable à la prise en considération de cette demande, mais souhaite qu'une étude chiffrée de la dépense soit établie.

Compte tenu de ces dépenses supplémentaires et, à l'instar d'autres conservatoires, tels que ceux de Grenoble et de Nancy qui reçoivent une subvention départementale, la Commission souhaite qu'une intervention soit faite auprès du Conseil Général en vue de l'attribution d'une subvention au Conservatoire de Lille, depuis sa promotion en Conservatoire National de Région.

#### Vacations à allouer aux accompagnateurs lors des concours publics

Lors des concours publics de fin d'année, en mai et juin, les professeurs sont obligés de faire appel à des pianistes professionnels, pour la plupart, titulaires d'un 1er prix du Conservatoire, afin d'accompagner les instrumentistes appelés à concourir.

Aucune rémunération n'étant prévue, ce sont les élèves qui participent à la rétribution des accompagnateurs.

Monsieur le Directeur du Conservatoire souhaiterait qu'une vacation soit allouée aux intéressés.

M. CAU insiste sur la nécessité d'envisager le principe d'une rémunération.

La Commission d'accord sur le principe demande cependant qu'une étude chiffrée de la dépense correspondante soit effectuée.

#### Création d'un poste de femme de service pour les locaux annexes (ex-école Monge - ex-cinéma Capri)

Depuis un an, le Conservatoire a obtenu l'autorisation d'occuper l'ex-cinéma Capri et, à la rentrée d'octobre, l'ex-école Monge. En outre, la salle des concerts du Conservatoire est louée très fréquemment (quatre ou cinq fois par mois) en conséquence, le travail des femmes de service est accru.

.../...



Maître LANNOY a donc été amené à demander la création d'un poste supplémentaire de femme de service.

Avis favorable de la Commission pour la présentation de cette demande à l'Administration Municipale.

#### Création d'un poste de sous-directeur

En raison de la transformation du Conservatoire National de Lille en Conservatoire National de Région, de la densité du nombre d'élèves et de l'augmentation des disciplines enseignées, les tâches administratives et pédagogiques du chef d'établissement se sont accrues considérablement.

D'autre part, la mise en place du Lycée Musical implique des rapports constants avec l'Inspection Académique et un certain nombre d'établissements scolaires. La création d'un poste de sous-directeur s'impose donc.

Monsieur le Président approuve pleinement cette proposition et émet le vœu que ce projet se réalise, dans les meilleurs délais.

La Commission se rallie à l'unanimité au vœu du Président.

#### Compte rendu donné par le Directeur du Conservatoire sur la récente réunion des Directeurs des Conservatoires Nationaux de Région.

Monsieur le Directeur informe les membres de la Commission de diverses informations qu'il a eues lors de sa dernière mission au Ministère des Affaires Culturelles.

C'est ainsi que M. Jacques CHAILLEY est chargé de mission à l'Education Nationale.

D'autre part, un décret du Ministère de l'Education Nationale n° 72-1058 en date du 25 novembre 1972 est paru établissant l'équivalence des baccalauréats de technicien et des baccalauréats du 2e degré.

En outre, un arrêté en cours d'élaboration fixera les rapports entre les affaires culturelles et l'Education Nationale. La création de vingt postes de conseillers pédagogiques à l'Education Nationale est envisagée.

Un projet est à l'étude pour inclure la danse dans le baccalauréat musical.

Par ailleurs, le statut des répétiteurs (professeurs adjoints d'enseignement) est à l'étude.

.../...

Nouvelles modalités relatives à l'attribution des récompenses dans les conservatoires nationaux de région

Compte tenu de la régionalisation du Conservatoire, il convient de modifier, comme suit, les récompenses attribuées à l'école :

Cours préparatoire                      Mention T.B. - B. et A.B.

Cours élémentaire                    1e, 2e et 3e mention

Cours moyen                            1e, 2e, 3e médaille

(cours de fin d'études

(

ou

(

3 certificats

(Section préparatoire supérieure

à vocation professionnelle instrumentale

ex-prix et accessits

( Médaille d'or

( Médaille de vermeil

( Médaille d'argent

( Médaille de bronze

Cours supérieur

ex-prix d'excellence

Prix régional

Monsieur CRAPET tient à souligner que le Prix régional est qualificatif et non quantitatif et qu'il peut être décerné à plusieurs élèves.

La commission fait siennes une proposition de M. le Directeur et de M. CRAPET, à savoir que la remise des prix sera reportée en novembre 1973 et qu'elle sera jumelée avec la célébration de la fête de Sainte Cécile, ceci afin de donner un cachet plus particulier à cette manifestation.

Recrutement d'un surveillant pour l'ex-école Monge,

Compte tenu de la multiplicité des cours ayant lieu dans cette annexe du lundi au samedi, la commission attire l'attention sur la nécessité absolue d'intensifier le service de surveillance de l'école Monge.

Remise en état des installations de chauffage

- a) du conservatoire
- b) de l'ex-cinéma Capri
- c) de l'ex-école Monge



Les installations de chauffage du Conservatoire, et de ses annexes, sont très défectueuses, en particulier, au Conservatoire où les élèves et professeurs sont parfois incommodés.

La Commission s'inquiète de cet état de chose et souhaite vivement que toutes dispositions soient prises par les services municipaux compétents pour assurer, en toute sécurité, le chauffage des locaux.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Directeur attire l'attention sur le cas de Mlle LENGYEL Gabrielle, professeur de violon stagiaire et souligne les qualités artistiques de l'intéressée, mais déplore la façon d'enseigner de ce professeur dont les méthodes pédagogiques déroutent la majorité des élèves de sa classe.

De nombreux parents se sont inquiétés des résultats de leurs enfants et Me LANNOY a sollicité du Ministère des Affaires Culturelles une inspection de cette classe, suivant les directives du Ministère.

-----

Monsieur CRAPET souhaite obtenir quelques précisions au sujet de la demande de travaux (remise en peinture - aménagement de la salle d'attente) qui a été formulée l'an dernier.

Cette demande avait déjà été confirmée lors d'une précédente réunion de la Commission de patronage et de surveillance au cours de laquelle le projet de construction d'un nouveau Conservatoire avait été également évoqué.

En ce qui concerne les travaux une note de rappel sera adressée aux services municipaux compétents.

S'agissant de la construction d'un nouveau Conservatoire, le projet a été proposé en vue de son inscription au 6<sup>e</sup> plan, puis transmis en temps opportun à l'autorité de tutelle.

La poursuite de l'étude des dossiers ne pourra intervenir qu'à la suite de la décision des instances supérieures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.